

## Estoril du Cedre



Jarnac x Diamant de Semilly

### Contrat de saillie 2020

L'Acheteur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal et Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

#### Conditions de vente

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon Estoril du Cedre en insémination de semence réfrigérée/congelée aux conditions suivantes :

- Réservation et frais techniques (réglée ce jour par chèque joint au contrat) : 308 € T.T.C. (T.V.A. à 10%).
- Solde (chèque joint au contrat) : 715 € T.T.C. (T.V.A. à 10%) payable au 1<sup>er</sup> octobre si jument pleine avec garantie poulain vivant.
- Envoi de semence réfrigérée du lundi au jeudi réception le jour suivant : 77 € T.T.C (T.V.A à 10%) par envoi.
- Envoi de semence réfrigérée du vendredi pour réception le samedi matin : 125 € T.T.C (T.V.A à 10%) par envoi.
- Envoi de semence congelée : 99 € T.T.C (T.V.A à 10%) par envoi.

- ✓ Le Vendeur s'engage à ne pas encaisser le chèque de solde avant que la condition retenue ci-dessus ait été réalisée.
- ✓ L'Acheteur devra, le cas échéant, faire parvenir au Vendeur avant le premier octobre un certificat vétérinaire stipulant que sa jument est vide pour récupérer son chèque de solde. En l'absence de ce courrier, la jument est considérée comme gestante.
- ✓ La réservation, les frais d'envoi de semence et les frais techniques ne sont ni remboursables ni reportables.
- ✓ Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

#### Conditions d'utilisation

La saillie est réservée pour la jument : \_\_\_\_\_

N° Sire : \_\_\_\_\_

Origines : \_\_\_\_\_

Centre d'insémination choisi : \_\_\_\_\_

- ✓ L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.
- ✓ Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.
- ✓ Les doses non utilisées restent la propriété du Vendeur et elles ne pourront être utilisées que pour cette seule jument.
- ✓ **La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé, accompagné des chèques correspondants à la réservation et aux frais techniques, au solde de la saillie, au premier envoi de semence réfrigérée/congelée et à un éventuel second envoi de semence réfrigérée.**

L'Acheteur affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat.  
Il accepte les clauses et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature de l'Acheteur (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Signature du Vendeur :